

Procès-verbal du Conseil Municipal du 06 juillet 2021

Je déclare la séance de ce conseil municipal ouverte à 18h30.

Même si certaines conditions sanitaires sont levées, nous avons tenu à réunir les membres du conseil municipal dans le restaurant scolaire avec la possibilité au public d'être présent.

La sous-préfecture est avisée de cette délocalisation.

Le quorum étant atteint, je déclare la séance du conseil municipal ouverte.

Conseil municipal de pré-vacances avec 10 points à l'ordre du jour. Je rappelle que tous ces points ont été travaillé au sein des commissions municipales et je remercie les présidents de ces commissions ainsi que l'ensemble des élus pour leur implication dans ces travaux.

Mr Brunaux, a remis procuration à Mme Musart ,
Absent : Mme Niklikowski, Mr Decorps

Il nous faut désigner une ou un secrétaire de séance : Sandrine Catillon l'ayant réalisé la dernière fois, y a-t-il une ou un autre volontaire ? Patricia-A Gueler se porte volontaire.

Point 1: Approbation du procès-verbal du 13 Avril 2021.

Je n'ai aucune remarque concernant ce procès-verbal. Avez-vous des observations ?
Des interrogations

Pas d'observation, pas d'interrogation.

Adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire remercie Sandrine Catillon pour avoir rédigé le compte-rendu précédent.

Point 2: Mise en œuvre de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux électriques(RODP)

Une redevance est due chaque année à la commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux du réseau d'électricité.

Le montant de cette redevance est fixé par le conseil municipal.

Pour permettre à la commune de fixer cette redevance, le gestionnaire du réseau de transport communique la longueur totale des lignes installées et remplacées sur le domaine public de la commune et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Je vous propose donc, d'instaurer ladite redevance.

D'en fixer le mode de calcul conformément au décret 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire et sera réévalué selon l'actualisation réglementaire des montants en vigueur de l'année considérée.

Etes-vous : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Adopté à l'unanimité.

Point 3: Mise en place de l'IHTS(indemnité horaire pour travaux supplémentaires) pour les animateurs.

L'indemnité horaire pour travaux supplémentaires a été instauré par toutes les filières administratives et techniques, il est souhaitable que tous les grades présents au tableau des effectifs en bénéficient, notamment pour le grade d'animateurs.

Il nous faut donc délibérer afin d'instaurer ou non les indemnités horaires pour travaux supplémentaires : filière animation grade animateur, et m'autoriser à mandater ces heures supplémentaires.

Etes-vous : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Adopté à l'unanimité.

Point 4: Pause méridienne et étude surveillée année scolaire 2021-2022

Pour assurer le fonctionnement du service, nous faisons appel à des fonctionnaires de l'Education Nationale enseignants pour assurer des tâches de surveillance et d'encadrement rémunérées par la commune.

Les montants plafonds de rémunération s'établissent de la façon suivante : Chacun a pu en prendre connaissance dans son dossier. Consultation du tableau.

Je vous propose de retenir ces montants, les crédits sont prévus au budget primitif.

Etes-vous : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Adopté à l'unanimité.

Point 5: SMTD convention relative à l'implantation d'un abribus reconditionné

En tant que délégué titulaire à ce syndicat, j'ai sollicité auprès du SMTD l'installation d'un abris bus à l'arrêt DUPIRE rue du Boujon. Le SMTD a répondu favorablement à ma demande aux conditions définies dans la convention (celle-ci a été jointe au dossier). Cette convention a pour objet de définir les modalités techniques et financières de l'implantation de l'abris bus, soit 2 082€ TTC

Correspondant à la remise en peinture, dépose du poteau, scellement et pose de l'abri.

Question : Y a-t-il un arrêt PMR (Personne à Mobilité Réduite) d'envisager ?

Réponse : Il n'y a pas d'arrêt PMR de prévu pour les collégiens.

Etes-vous : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Adopté à l'unanimité.

Point 6: Amortissement cession à l'Euro symbolique.

Suite à la cession à l'euro symbolique de deux parcelles pour 52 m² et afin de constater la sortie d'actif de ces dernières, la commune a procédé à des opérations d'ordre en constatant une subvention d'équipement d'un montant de 156€ (valeur des domaines pour les deux parcelles). Je vous propose de fixer la durée d'amortissement à un an.

Etes-vous : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Adopté à l'unanimité.

Point 7: Décision budgétaire modificative n°1.

En fonctionnement, cet ajustement budgétaire a pour objet d'inscrire une nouvelle recette et une nouvelle dépense, un ajustement des crédits en dépenses.

En investissement l'inscription d'une recette (DSIL) et la réduction du compte 021(donc du 023 en fonctionnement) et l'inscription d'une cession et d'une dépense.

Etes-vous : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

Adopté à l'unanimité.

Point 8: Recrutement PEC

Le Parcours Emploi Compétence (PEC) a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés à l'accès à l'emploi.

Ce dispositif prévoit une aide de l'état à hauteur minimum de 45 % sur la base d'un taux horaire de 20 heures hebdomadaires.

Le 6 juillet 2020 nous avons décidé de recourir au recrutement d'un PEC agent polyvalent pour les services techniques à compter du 01/09/2020.

Ce contrat arrivant à échéance il convient de procéder au recrutement d'un nouveau contrat PEC pour les services techniques à raison de 20 heures semaine rémunération sur la base du SMIC.

Le plan 1 jeune 1 solution permet aussi de mobiliser des moyens supplémentaires en faveur des publics les plus impactés par la hausse du chômage par la prescription de contrats aidés. Une démarche sur le Douaisis est mise en place avec les services public de l'emploi, afin de permettre à un jeune de notre commune, sans qualification, d'obtenir une première expérience professionnelle qui lui permettra d'accéder à un emploi durable ou à une formation qualifiante.

Il nous faut délibérer sur le recrutement d'un PEC à compter du 01/09/2021 et le recrutement d'un jeune dans le cadre du dispositif 1jeune 1 solution 20 heures par semaine à compter du 01/09/2021.

Questions/ Réponses :

- Le jeune doit-il être inscrit à Pôle emploi ?

- L'inscription à Pôle emploi est obligatoire. Le nouveau Directeur de Pôle emploi Douai nous adresse en priorité les candidatures Faumontoise.

- Le jeune qui trouve un emploi en cours de contrat, peut-il faire une rupture de contrat ?

- Oui

- A-t-il un préavis à donner ?

- Dans l'absolu, il n'y a aucun souci, le jeune prend également ses congés réglementaires en regard de son contrat PEC.

Etes-vous : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

Adopté à l'unanimité.

Point 9: Règlement de location des salles communales et matériels aux particuliers.

Madame Musart informe que les contrats et règlements de la location des salles communales ont été réactualisés entièrement avec l'aide de M Regnier. L'objectif de cette réactualisation, est d'éviter de financer le renouvellement de matériel dégradé, cassés, disparus, et de garantir emprunteur et municipalité.

Le dossier d'organisation et de fonctionnement de la buvette est également réactualisé.

Etes-vous : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

Adopté à l'unanimité.

Point 10: Règlement de location des salles communales et matériels aux associations.

Ces règlements ont fait l'objet d'une mise à jour.

Etes-vous : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

Adopté à l'unanimité.

Point 11 : Informations diverses.

Le camion benne acheté à la concession Wacrenier de Seclin pour un montant de 25 500 € HT en remplacement de l'ancien interdit circuler après son dernier passage au contrôle technique en septembre dernier est livré demain matin.

Les trottoirs de la rue Colette pour les 6 maisons impactées sont terminés (grattage et pose de schiste). Le montant est de : 5 395 € HT.

Le curage d'une partie de cette rue 450 mètres linéaires de la voie verte à l'extrémité des prairies fermées débutera fin juillet pour un montant de 4 000 € HT.

C'est l'entreprise Hennette qui a été retenue pour ces travaux.

Question : Les fossés de la commune sont-ils répertoriés ?

Les fossés peuvent-ils être rebouchés sans autorisation de la commune ?

Réponse : La commune ne gère pas les fossés de la plaine.

Pour apporter un peu plus de sécurité et de visibilité aux riverains de la rue Coquet (virage de la ferme de l'Artois) et de la RD 917 croisement rue de l'Abbaye des Près, des miroirs vont être installés. Montant des deux miroirs : 975 € HT.

Une deuxième série de travaux d'entretien du courant DUCAT après ceux réalisés en novembre dernier vont être entrepris au mois d'août/septembre. Ces travaux sont pris en charge par le SMAPI. nous attendons la décision de la Police de l'eau, de Douaisis Agglo et du SMAPI pour l'entretien du cours d'eau DERRIBLE rue Colette. Les riverains seront informés pour les raccordements.

Suite à des dégradations rue De Gaulle, Route Nationale et Résidence H. Lespagnol ainsi qu'une tentative de cambriolage et dégradation dans le préfabriqué situé dans le groupe scolaire des plaintes ont été déposés en Gendarmerie à Orchies.

Information des commissions :

Madame Georges, commission jeunesse :

-La fresque de l'école sur le thème, liberté, égalité, fraternité réalisée par les enfants est terminée

- Une autre fresque est prévue quand les travaux d'étanchéité du mur seront terminés- Le -centre aéré 2021 fonctionnera sur le même mode qu'en 2020 (restriction Covid). Il y aura deux grandes animations par semaine. Pendant 5 semaines (12/07 au 13/08/2021) la thématique est

« Voyage dans le temps »

- Pas de sortie scolaire de fin d'année pour 2021, ce sont des animations qui sont venues sur place.

- Baptême de l'air reporté sur septembre.

- Remise d'une carte cadeaux à tous les élèves.

- Information de la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes faite dans les classes.

Objectifs : Mettre en place celui-ci avant fin décembre.

Rencontrer celui-ci, le jour des Vœux du Maire.

M Vendamme Vincent, commission communication et associations :

- De la parution du prochain bulletin municipal.

- Etat des lieux concernant l'application Intramuros. Les téléchargements montent en charge ainsi que les consultations. Celui-ci nous informe d'une possible subvention pour cette application.

- Projet d'une possible course ou challenge cycliste sur la commune en 2022.

M Musart Thérèse, commission animation :

- 21/06 : Fête de la musique sous un temps clément, public représentatif et formule (déplacement des musiciens à travers la commune en calèche) appréciée. Remerciements de la part des musiciens pour l'accueil et le bon déroulé de cette soirée.

- Sortie à Wissant des Marcheurs du mardi : Pluie à l'allée et au retour. Pas une goutte lors de la marche.

Marche ouverte aux personnes extérieures à la marche du mardi :40 participants, 3 distances : 3km, 6 km et 14 km en direction du Cap Grand Nez encadrées par Thérèse, Claudine, Patricia-A. Pique-nique pour les uns, moules, frites pour les autres. Distribution d'une collation (boisson, gâteaux offert par le CCAS) au moment du retour .Belle journée, pleine de bonne humeur.

Les Marcheurs du Mardi reprendront leur activité en septembre avec plaisir et pleins de projets.

- 10/07 : Fête du village à venir avec feux d'artifice.




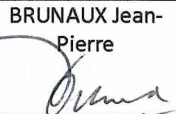
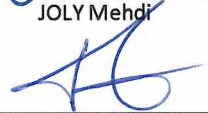

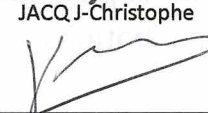



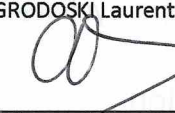

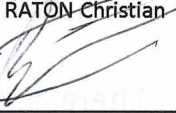



- En prévision le forum des associations le 4 /09/21.

M Guéler, commission Séniors :

- Information sur la boîte santé et sa mise en place courant.

-En cours : BBQ du 9 septembre, semaine bleue d'octobre avec remaniement du programme de 2020.Repas des aînés.

19 h 47 le Conseil municipal est clos.

BARBIEUX Gilles 	GEORGES Florence 	VENDAMME Vincent 	MUSART Thérèse 	BRUNAUX Jean-Pierre 
GUELER Patricia 	JOLY Mehdi 	REGNIER Suzelle 	JACQ J-Christophe 	LEPRETRE Laure 
KARPINSKI Jérémy 	CATILLON Sandrine 	GRODOSKI Laurent 	AGACHE Emilie 	RATON Christian 
GRIMBERT Caroline 	LAGACHE Loïc 	QUATREBOEUF Marie-Mélène 	DECORPS Philippe 	

Proc ?